

SOMMAIRE :
Nomination.-

Présenté par le Direc-
teur de l'Agriculture,

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

VU la Loi 60-36 du 26 Novembre 1960 portant constitution de
la République du Dahomey;
VU le Décret N°321/PCM du 30 Décembre 1960 portant Nomina-
tion des Membres du Gouvernement;
VU la décision N°3639 du 5 Décembre 1960 du Secrétaire
d'Etat aux relations avec les Etats de la Communauté, mettant Mr.
CHEBROU à la disposition de la République du Dahomey;
VU le départ en congé administratif de Mr.JANNOT, Chef de
la Région Agricole du Nord-Ouest;
VU les nécessités de service,
SUR le Rapport du Ministre de l'Agriculture et de la Coopé-
ration,
Le Conseil des Ministres entendu,

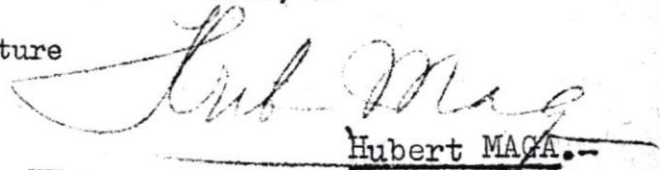
DECRETE :

ARTICLE 1er.- M.CHEBROU Henri Roger-Yves, Ingénieur de 2ème classe 4° échelon
de l'Agriculture Outre-Mer, Chef de la Région Agricole Nord-Est à Parakou
est chargé cumulativement avec ses fonctions actuelles de celles de Chef par
intérim de la Région Agricole Nord-Ouest pendant la durée du congé adminis-
tratif dont est titulaire M.JANNOT Jean-Pierre, Ingénieur de 2ème classe 2ème
échelon de l'Agriculture Outre-Mer.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré et communiqué partout où be-
soin sera./.-

PORTO-NOVO, LE 20 JUILLET 1962.-

VU :
Le Ministre de l'Agriculture
et de la Coopération,


Hubert MAGA.-

VU :
Le Ministre d'Etat chargé de la
Fonction Publique,

AMPLIATIONS :

J.O.R.D.....	1
PR.....	10
MAC.....	3
MEFP.....	2
DFP.....	1
DP.....	3
Agriculture.....	3
Dépt.Nord-Est.....	1
Dépt.Nord-Ouest.....	1
Région Agricole Nord-O.	1
Région Agricole Nord-E.	1
S/Préfecture Djougou...	1
" " Natitingou.....	1
" " Tanguiéta.....	1
" " Boukombé.....	1